

## **SESSION ORDINAIRE DU 13 MARS 2018 à 18 heures 30**

**Date de convocation : 07 MARS 2018.**

**Affiché le 15 MARS 2018.**

L'an **DEUX MIL DIX HUIT, le 13 MARS, à 18 heures 30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS :** **DUPUY Michel. CIPIERRE Francis. LEYMARIE Michel. VOUTERS Magdeleine Françoise. BENOIT Patrick MORISSEAU Nadine. JOVET Dominique. MOURTIER Jean-Louis. PLICHON Dominique.**

**SECRÉTAIRE :** **VOUTERS Françoise est élue secrétaire.**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant le choix du bureau d'études pour la coordination SPS dans le cadre de l'extension de la gendarmerie.

DUPUY Michel donne lecture du procès-verbal de la session du 05 Mars 2018. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

### **DELIBERATION N° 2018 / 014 – GENDARMERIE / CHOIX COORDINATION SPS**

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018/010 EN DATE DU 05 MARS 2018.**

Dans le cadre des travaux de réaménagement et d'extension de la brigade de gendarmerie, la commune a consulté 4 bureaux de contrôle pour la mission de coordination SPS.

Les bureaux VERITAS, SOCOTEC, APAVE et QUALICONSULT ont fait une offre de prix.

Il convient dès lors de choisir le bureau de contrôle qui assurera la mission de coordination SPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Choisit comme bureau de contrôle, **SOCOTEC**, pour la mission de coordination SPS, au prix de **3 960 HT soit 4 752 € TTC** pour la mission de base.

- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

### **DELIBERATION N° 2018 / 015 – GENDARMERIE / CHOIX BUREAU ETUDE GEOTECHNIQUE**

Dans le cadre des travaux de réaménagement et d'extension de la brigade de gendarmerie, la commune a consulté 4 bureaux d'étude géotechnique.

Les bureaux COMPETENCE GEOTECHNIQUE CENTRE, ALIOS, ALPHA BTP OUEST et SARL OPTISOL ont fait une offre de prix.

Il convient dès lors de choisir le bureau d'étude géotechnique qui assurera la mission d'étude géotechnique G2 phase Avant-Projet (AVP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Choisit comme bureau d'étude géotechnique, **Sarl OPTISOL 24**, pour la mission d'étude géotechnique G2 phase Avant-Projet (AVP), au prix de **3 646,10 HT soit 4 375,32 € TTC**.

- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Françoise VOUTERS a fait le point sur l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Des compléments vont être apportés, et seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE ST MEDARD**

Michel DUPUY informe le Conseil d'une réunion programmée avec les Maires des communes d'Excideuil et de St Médard le 24 MARS 2018. Il fait remarquer qu'en aucune manière la commune de St Martial d'Albarède n'a été associée à la création du RPI entre les communes d'Excideuil et de St Médard en septembre 2016.

Il indique que la commune n'a pas d'objection pour participer financièrement au fonctionnement de l'école. Mais que cette participation repose sur des bases précises et justifiées.

La facture établie par la commune de St Médard fait apparaître des anomalies concernant le calcul des charges. En effet des justificatifs reposent sur 2015 et 2016, et certains postes de dépenses mentionnés posent question : Taxes foncières, transport sorties scolaires, etc...

De ce fait, la commune de St Martial d'Albarède souhaite une seule facture établie par la commune d'Excideuil.

Francis CIPIERRE fait remarquer que les autres communes ont payé. Michel DUPUY indique que que les points indiqués ci-dessus doivent être débattus avec les 2 communes, et qu'il ne refuse en aucune manière de payer, mais que la facture doit être cohérente.

La séance est levée à 19 heures 35.

### **DELIBERATION N° 2018 / 014 - GENDARMERIE / CHOIX COORDINATION SPS**

### **DELIBERATION N° 2018 / 015 – GENDARMERIE / CHOIX BUREAU ETUDE GEOTECHNIQUE**

*Liste des membres présents :* DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MORISSEAU. JOVET. MOURTIER. PLICHON.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
DUPUY Michel		
CIPIERRE Francis		
LEYMARIE Michel		
VOUTERS Magdeleine Françoise		
BENOIT Patrick		
MORISSEAU Nadine		
JOVET Dominique		
MOURTIER Jean-Louis		
PLICHON Dominique		